



Avis d'audience par écrit

Le 18 février 2019

Réf. 2019-H-101

En mars 2019, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience fondée sur des mémoires pour étudier une demande des Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC). La demande des LNC concerne des modifications aux limites de rejets d'effluent liquide dans son permis de gestion des déchets de substances nucléaires pour le projet de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Granby. Les LNC demandent également une mise à jour du format du permis pour que ce dernier corresponde aux permis modernisés de la CCSN. Le site du projet de Port Granby est situé dans la municipalité de Clarington (Ontario).

Le permis actuel contient des limites de rejets propres à une installation de traitement des eaux usées maintenant déclassée et démantelée. Les limites de rejets proposées pour le permis modifié s'appliqueraient à une liste plus large de substances nucléaires et dangereuses, ainsi qu'à l'exploitation de la nouvelle usine de traitement des eaux usées au site de Port Granby. La modernisation du permis ne modifierait pas le fondement d'autorisation.

En vertu de la règle 3 des *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, la Commission a décidé de modifier les Règles afin que le déroulement de l'audience soit le plus informel et le plus rapide possible, compte tenu des circonstances et de l'équité. La Commission examinera des mémoires des LNC et du personnel de la CCSN ainsi que les interventions écrites des membres du public. Par la suite, une formation de la Commission délibérera et rendra une décision concernant la demande des LNC.

Conformément à la règle 19 des Règles, les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier en cause ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles à la Commission dans sa prise de décision sont invitées à présenter par écrit des commentaires sur la demande des LNC. Les demandes d'intervention doivent être présentées au Secrétariat de la Commission d'ici le **6 mars 2019**, au moyen du formulaire de demande en ligne ou aux coordonnées indiquées ci-dessous. **La demande d'intervention doit comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du demandeur

Tous les mémoires peuvent être téléchargés à partir du site Web de la CCSN ou obtenus sur demande auprès du Secrétariat. Les renseignements personnels, comme l'adresse et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Les mémoires des LNC et du personnel de la CCSN sont accessibles à partir du site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Secrétariat.

Après les délibérations et la décision de la Commission sur la question à l'étude, un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN, à suretenucleaire.gc.ca, et fourni sur demande.

Pour en savoir plus :

Secrétariat
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-947-8300 ou 1-800-668-5284
Télec. : 613-995-5086
Courriel : cns.interventions.ccsn@canada.ca